

327

# HYDROMÉGA

SERVICES INC.

134, rue Ste-Catherine Ouest, 12<sup>ième</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1H4

Tél.: (514) 392-9266  
Fax: (514) 392-1466

Le 2 juin 2006

Madame Chantal Guimont  
Directrice Commercialisation et  
Affaires réglementaires  
Hydro-Québec – TransÉnergie  
1, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 9<sup>ième</sup> étage  
Case postale 10 000  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3626-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 octobre 2007
Pièces n°: 327

**Objet : Contribution maximale du transporteur au remboursement des coûts des postes de transformation**

---

Madame,

Le 30 avril 2002, dans sa décision D-2002-95, la Régie de l'énergie a établi les modalités de remboursement des coûts de raccordement des futures centrales au réseau d'Hydro-Québec. Cette décision précise notamment les taux de la contribution maximale du transporteur au remboursement du coût des postes de transformation.

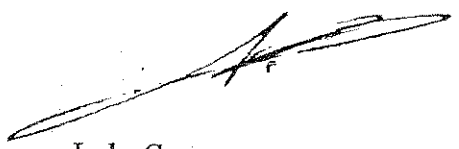
À notre connaissance, cette décision ne précise rien quant à la ré-évaluation périodique de ces taux pour tenir compte de la croissance des coûts de fourniture des équipements des postes et du génie civil, or, depuis 2002 les coûts de certains matériaux entrant dans la fabrication des équipements des postes ont subi une très importante augmentation. C'est le cas de l'acier et du cuivre et en particulier dans ce dernier cas, il est à noter que le prix a plus que doublé.

L'accroissement du prix des équipements qui résulte de la montée des coûts des matériaux de base vient s'ajouter à l'inflation normale des coûts du génie civil. Si l'on ne considère que seulement l'inflation historique (IPC de Montréal) depuis 2002, on constate que le taux de \$95, applicable en dollars 2002 pour la tension supérieure à 120 kV, ne vaut plus aujourd'hui que \$86 environ. Par conséquent, nous croyons qu'il y a lieu que le transporteur ré-évalue les taux en tant compte de l'ensemble des facteurs d'augmentation afin de maintenir un niveau de remboursement équitable pour le producteur.

Nous souhaitons qu'une telle révision puisse s'appliquer à notre projet de centrale Magpie qui subit actuellement les effets des hausses de coûts non prévisibles en 2002 lorsque le projet a été octroyé à Hydroméga par Hydro-Québec et le Gouvernement.

En espérant que vous pourrez considérer notre demande comme légitime, nous vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**HYDROMÉGA SERVICES INC.**



Jacky Cerceau  
Président

c.c. : Jean-Pierre Lepage, Vice président, Développement & Construction  
Hydroméga Services Inc.